

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 28 (1991)
Heft: 1048

Artikel: Fiches : scène de ménage
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1020941>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Canton qui rit, canton qui pleure

Pendant que le canton de Vaud fait l'état des lieux du problème de l'asile, Genève poursuit, avec succès, sa politique active. Le premier édite un rapport, le second se donne les moyens de traiter toutes les demandes en moins de deux mois.

(pi) L'asile pose de sérieux problèmes, tant politiques que pratiques; le rythme de constitution des groupes de travail, de rédaction des rapports et des modifications législatives en témoignent. Le Conseil d'Etat vaudois a donc décidé de faire le point de la situation sous forme d'un rapport au Grand Conseil sur la question.

Exercice théorique

Le document semble être avant tout l'œuvre d'un fonctionnaire consciencieux qui prend bien soin d'expliquer la situation, le fondement de notre politique d'asile et les difficultés auxquelles sont confrontées les autorités fédérales et cantonales. Il manque toutefois à cet inventaire une note politique, une prise de position et des solutions, ne serait-ce que sous forme d'ébauche, pour débloquent la situation. Les cantons sont en effet directement impliqués dans ce problème — ce sont eux qui sont char-

gés de l'accueil des requérants, puis des réfugiés admis et du renvoi de ceux dont la demande est rejetée. Le canton de Vaud, qui aime à dissenter sur le fédéralisme, aurait eu, là, l'occasion de passer à l'exercice pratique.

Rappelons quelques chiffres: 9703 demandes d'asile ont été déposées en 1985 et 38 836 en 1990; il y en aura probablement plus de 45 000 en 1991... Parallèlement, le nombre des dossiers en souffrance croît lui aussi, malgré les engagements successifs de nouveaux fonctionnaires: 40 000 à fin 1989 et 57 900 à fin 1990.

A ces chiffres, il faut ajouter les anciens requérants, dont la demande a été rejetée et qui continuent de séjourner illégalement en Suisse: le rapport vaudois admet qu'en 1990, 1355 personnes ont été renvoyées et 6824 ont disparu... venant pour beaucoup grossir le contingent des travailleurs au noir, problème auquel les cantons ont les compé-

tences de s'attaquer, mais qu'ils refusent généralement d'empoigner.

L'inventaire des mesures prises pour faire face aux problèmes recensés restent de l'ordre de la gestion: nouvelle convention avec la Croix-Rouge, recherche de lieux d'hébergement, engagement de personnel. Si chacune est certes positive en soi, elles n'agissent que sur les symptômes. La seule proposition vaudoise est l'instauration d'un contingent de requérants que la Suisse pourrait accepter, à déterminer en collaboration avec le Haut-Commissariat aux réfugiés. Une proposition que Paul-Olivier Vallotton, juriste au Département genevois de justice et police, juge illusoire: «Il faudra continuer à examiner les demandes déposées par les requérants en surnombre selon le principe du non-refoulement; le renvoi de ces gens serait par ailleurs extrêmement difficile.»

Optimisme genevois

Mais pendant que les Vaudois décrivent scrupuleusement une situation qui semble aller en empirant, les Genevois, eux, sont plutôt optimistes et considèrent que jamais depuis les augmentations massives de demandes de ces dernières années la situation n'a été en si bonne voie d'être maîtrisée. Ainsi, en juillet 1990, l'Office fédéral des réfugiés avait pris 26 décisions concernant des requérants attribués à Genève, contre 211 pour juillet de cette année. Et pour ce même mois, Genève s'est vu attribuer 99 requérants, soit près d'un tiers de moins que l'année dernière à la même époque. Et si le canton comptabilisait 850 demandes en souffrance au début de l'année, il est maintenant à jour, malgré l'augmentation du nombre de requêtes déposées dans les premiers mois de l'année.

La tendance semble donc se renverser: il est pris davantage de décisions qu'il n'est déposé de nouvelles demandes. Ces changements sont certes récents — ils datent du début de l'été et expliquent le pessimisme vaudois, le rapport ayant été rédigé avant qu'ils ne se manifestent — mais d'autres mesures contribuent à améliorer la situation, comme par exemple le traitement des données dactyloscopiques (les empreintes digitales). Il fallait auparavant de cinq à dix-huit mois pour que ces données soient exploitables, avec pour conséquence que de nombreuses personnes déposaient en toute impunité, simultanément ou successivement, plusieurs demandes sous différentes identités, chacune nécessitant une procédure

FICHES

Scène de ménage

(jd) Walter Gut, ancien conseiller d'Etat lucernois et préposé fédéral aux fiches, est une véritable aubaine pour les journalistes. Au plus fort de l'été, dans le creux total de l'actualité helvétique, il convoque une conférence de presse. Du nouveau, de l'inattendu, de l'essentiel? Rien de tout cela. Simplement l'annonce que l'opération «communication des fiches aux intéressés» touche à sa fin; encore un petit 4% — tout de même 12000 fiches — et la première partie de l'exercice sera terminée. Restera alors la consultation des dossiers, mais cela est une affaire autrement plus complexe dont la procédure n'est pas encore arrêtée. Au cours de la conférence de presse Walter Gut a donné connaissance des résultats d'une expertise qu'il avait commandée concernant l'organisation et les méthodes de travail de son servi-

ce: le travail du préposé est jugé positivement, le préposé est content et le dit. Heureusement que parmi cette grisaille d'informations surgit le conflit entre le préposé et le nouveau médiateur Peter Schrade, chargé de traiter les plaintes des mécontents. Ce dernier est fâché des dernières directives du Conseil fédéral, décidées sans qu'il ait été préalablement consulté et qui désavouent sa position libérale en matière de communication du contenu des fiches. Des directives qui par contre confirment la pratique restrictive de Walter Gut. Le premier se plaint amèrement dans un communiqué de presse; le second rétorque dans une interview. Arnold Koller déplore la publicité donnée à cette dispute, reçoit les deux protagonistes et répare apparemment les pots cassés. Bref l'affaire des fiches connaît son épisode de l'été qui, à l'image de tous les précédents, montre une fois de plus que toute cette affaire a été mal gérée par des acteurs pas à la hauteur de leur tâche. ■